

SEANCE PLENIERE COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE ARROUX-BOURBINCE

MONTCEAU-LES-MINES, le 28 février 2014

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Vote du Budget 2014
2. Validation des documents (Rapport d'activités 2013 et Programme d'actions 2014)
3. Questions diverses

DOCUMENTS REMIS

- Rapport d'activités 2013
- Programme d'actions 2014
- Diaporama de séance



G. SIMON, Président de la CLE, ouvre la séance en remerciant les présents.

Il énonce pour cette dernière séance plénière de CLE dans cette composition, un bilan critique des actions entreprises depuis son mandat : d'un point de vue positif, la volonté des élus et des services de l'Etat (MISEN notamment) d'élaborer ce SAGE, les délais courts pour le « Dossier Préliminaire » (urgence) et la mise en place de la CLE (instruction), l'étude sur les zones humides, etc.

A contrario, une validation de l'Etat Initial longue (due à la grande taille du territoire, des moyens humains et financiers inadaptés, etc.) et un manque de visibilité sur la gouvernance de l'eau. Sur cette dernière thématique, il précise qu'une étude devra débuter dès avril afin de mobiliser chaque représentant et chaque EPCI du territoire.

1. VOTE DU BUDGET 2014

Le budget 2014 est un **budget équilibré**.

Les **dépenses** de fonctionnement sont de l'ordre de 78 861 € pour les charges à caractères générales. Elles se justifient par une étude Diagnostic (financée à 70%) et une étude sur la Gouvernance (financée à 100%). Concernant les charges salariales, elles englobent les frais liés à 2 animateurs.

Les **recettes** de fonctionnement proviennent des subventions de l'AELB et du FEDER Bourgogne ainsi qu'un autofinancement inchangé de 14 500 €.

L'investissement est de 2 500 €, somme affectée à la mise à jour du « parc informatique ».

Le détail des éléments budgétaires est disponible sur demande.

DISCUSSIONS

- G. SIMON rappelle que le budget présenté est étriqué car les recettes sont limitées et les dépenses nécessaires à l'élaboration du SAGE (études) se font grandissantes. Il rappelle que l'outil SAGE ne pourra fonctionner que si les cotisations (autofinancement) doublent l'année prochaine. Avec la réforme des collectivités et le transfert des compétences « milieux aquatiques », la répartition des cotisations sera plus cohérente.

- C. BRESSOULALY s'interroge sur la CC Auxois du Sud qui ne cotise pas.

G. SIMON rappelle que réglementairement, rien n'oblige l'EPCI à cotiser (dans ce cas, 77 €uros). Seule la volonté liée à une « solidarité amont-aval » peut faire foi. Il est rejoint dans ses propos par JM GUILHEM.

- JC NOUALLET met en exergue ce problème de cotisations. Il est nécessaire de trouver une autre solution que la « solidarité amont-aval » qui est de moins en moins effective. A quoi, A. DUPONT affirme la besoin de prendre du temps pour rencontrer les EPCI, et leur présenter l'outil, l'historique, les enjeux, l'avancement et les liens avec les autres outils plus opérationnels.

- P. GOBBO souligne que les programmes de planification tels que le SAGE sont souvent vilipendés au vu de leur volet « réglementaire » et « immatériel » à l'instar des contrats qui apportent leur lot d'actions concrètes et visibles.

- J. FERREIRA est conscient des problèmes de lisibilité mais insiste sur la portée réglementaire et obligatoire d'un SAGE (lien DCE/SDAGE) et sollicite une implication plus forte de l'Etat.

- F. REVEL rappelle que l'Etat a œuvré à l'élaboration du SAGE. Le SAGE est aujourd'hui le miroir de l'inorganisation politique de l'eau sur le territoire et ce n'est pas spécifique au bassin de l'Arroux. Il y a donc urgence de regrouper tous les acteurs de l'eau et toutes les structures au sein d'une structure unique à gestion des milieux aquatiques. Un temps d'information est capital.

- A. DUPONT rappelle la volonté du Comité de Bassin Loire Bretagne d'avoir une couverture des SAGE sur son district. Cet outil stratégique permet d'aller plus loin que les actions entreprises par les contrats.

- P. NOTTEGHEM souligne que le SAGE est également un outil culturel. L'importance de la solidarité de bassin est prépondérante.

- A. PALLOT met en exergue la nécessité de rappeler les interactions entre le SAGE et les contrats.

- JC NOUALLET rappelle que la CLE, par le biais de l'outil SAGE, participe à la politique globale d'aménagement du territoire.

- G. SIMON, F. REVEL et A. DUPONT rappellent que l'enjeu est désormais le transfert des compétences des 19 EPCI présent sur le territoire du SAGE vers une structure unique (nouvelle structure porteuse). Il convient donc de mobiliser les nouveaux acteurs, les EPCI cotisants, avec l'appui possible des Services de l'Etat pour faire adhérer ces collectivités et ses représentants à l'outil SAGE.

→ Le budget 2014 du SAGE est validé à l'unanimité et sera soumis au vote de la structure porteuse lors du comité syndical du SIBVB le 04 mars 2014.

2. VALIDATION DES DOCUMENTS

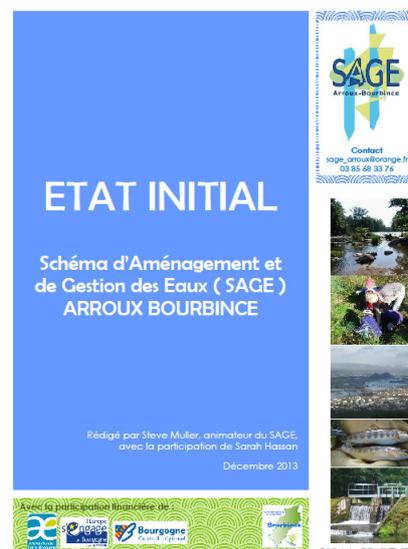
(Rapport d'activités 2013 et Programme d'actions 2014)

« La Commission Locale de l'Eau établit un rappel annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et les perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini dans l'arrêté pris en application de l'article R212-26 ou de l'article R212-27. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmise au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés. »
Article R212-34 du Code de l'Environnement.

2.1 Rapport d'activités 2013

Il reprend les activités de la CLE en 2013 et rappelle :

- sur le volet réglementaire : un arrêté modificatif de **composition de la CLE** a été pris le 18 février 2013 et les **conventions** de partenariat entre la structure porteuse et les structures adhérentes sont annuelles et représentent un montant d'autofinancement de 14 500 €uros.



- sur les travaux : la **validation de l'Etat Initial** en séance plénière de CLE du 17 décembre, premier document à l'élaboration du SAGE ; la **finalisation** et la présentation de **l'étude de pré-localisation des zones humides** ; la mobilisation sur une nécessaire **réorganisation des structures ayant la compétence « milieux aquatiques »** (étude « gouvernance ») et finalement sur la **communication** avec notamment une nouvelle édition du journal du SAGE.

Le détail de ces éléments est consultable sur le site gesteau et en pièce jointe à ce compte-rendu.

→ Le document est validé à l'unanimité

2.2 Programme d'actions 2014

Il présente les travaux de la CLE pour l'année 2014 :

- Elaborer le Diagnostic : suite logique à l'Etat Initial, il devra permettre d'analyser les conflits d'usages, définir les principaux enjeux du territoire, le tout dans la concertation.
- Pérenniser le travail effectué sur la pré-localisation des zones humides : valoriser et décliner l'étude dans les outils adaptés (Contrats, SCOT), en lien avec les acteurs territoriaux et leurs outils ; gérer et vulgariser la base de données SIG de l'étude auprès des acteurs, et communiquer.
- Œuvrer à la réorganisation des structures à compétences milieux aquatiques (« la gouvernance ») ;
- Communiquer : par le biais d'une nouvelle édition du Journal, par une Journée Bassin, en partenariat avec les experts (CPIE et le programme TAE) ainsi que les acteurs du territoire.
- S'affirmer : pérenniser les conventions avec les acteurs historiques en 2014 et travailler à un nouveau conventionnement auprès des EPCI à compétences « milieux aquatiques » ; recomposer la CLE ; affirmer la concertation avec les acteurs de l'eau ; etc.

CONCERTATION
ZONES HUMIDES
DIAGNOSTIC
GOUVERNANCE
CONTRATS
SCOT
SIG
ACTEURS
CPIE
TAE
JOURNÉE BASSIN
ACTEURS HISTORIQUES
CONVENTIONNEMENT
EPCI
COMPÉTENCES « MILIEUX AQUATIQUES »
CLE
ACTEURS DE L'EAU

Le détail de ces éléments est consultable sur le site gesteau et en pièce jointe à ce compte-rendu

DISCUSSIONS

- F. REVEL fait part de son inquiétude quant à l'atteinte des objectifs fixés, suite à la non-reconduction du contrat de Sarah Hassan. D'autre part, il indique également que le calendrier électoral ne sera pas être propice à un nouveau recrutement. Ceci risque donc de pénaliser fortement l'avancement du SAGE en 2014.

→ Le document est validé à l'unanimité

3. QUESTIONS DIVERSES (Gouvernance)

Pour la réorganisation des structures à compétence « milieux aquatiques », un Comité de Pilotage ainsi qu'un rétro-planning ont été actés.

La phase 1 (démarrage 1^{er} semestre 2014) sera un état des lieux juridique et financier des structures existantes (compétences « eau », portant un contrat territorial) sur le territoire du SAGE.

Il s'agit d'étudier les statuts, les compétences, les périmètres, les moyens humains et financiers, l'organisation politique et administrative ainsi que le patrimoine des structures.

Cette phase permettra également d'approfondir l'impact des réformes des collectivités sur le territoire du SAGE et les chantiers qui en découlent (redéfinition d'une CLE, modifications du mode de conventionnement avec les EPCI du territoire, etc.).

La phase 2 (2^{ème} semestre 2014) permettra d'approfondir avec un bureau d'étude l'analyse juridique et financière. Cette phase permettra de soumettre aux acteurs du territoire concernés une proposition de structuration et de portage des démarches territoriales de bassin versant. Le bureau d'étude appuiera également l'éventuelle mise en œuvre de la solution retenue.



DISCUSSIONS

- G. SIMON et A. DUPONT s'accordent sur la nécessité de recruter une personne tierce pour cet état des lieux. Financée à 100% par l'Agence et la Région Bourgogne, il convient désormais de trouver un chargé de mission compétent.

- A. DUPONT insiste sur les volets juridiques et administratifs qui seront nécessaires pour la réorganisation des structures. Il met en avant la nécessité d'avoir une Assistance à Maitrise d'Ouvrage dès le commencement afin de partager la méthodologie avec le CoPil et le chargé de missions. Il rappelle également que le bureau d'études devra être, a posteriori, force de propositions.

- A. DUPONT, suite à la question de P. GOBBO s'il existe des retours d'expériences, dit qu'un Trophée de l'eau a été attribué en 2013 pour la mise en place d'une nouvelle structure (réorganisation territoriale). A contrario, il n'y a pas de retour d'expérience à ce jour sur des prestations extérieures pour ce type d'étude.

- F. REVEL insiste sur l'importance d'acquiescer cet état des lieux (compétences, budget, etc.). Il propose également un accompagnement possible de l'Etat dans ces prochaines phases de concertation (sensibilisation des nouveaux acteurs).

PERSONNES INVITEES : LES MEMBRES DE LA CLE DU SAGE ARROUX BOURBINCE (ET SES INVITEES)

LISTE DES PERSONNES PRESENTES (21)

COLLEGE DES ELUS (7)	
Président de la CLE	M. Georges SIMON
1^{er} Vice-président	M. Jean-Marc GUILHEM
4^e Vice-présidente	Mme Annie PALLOT
CA Beune Cote et Sud	M. Christian BRESSOULALY
Conseil Général de Côte-d'Or	M. Pierre GOBBO
CUCM	M. Jorge FERREIRA
Pays de l'Autunois Morvan	M. Jean-Claude NOUALLET
COLLEGE DES USAGERS (3)	
AOMSL	M. Patrick NOTTEGHEM
CEN Bourgogne	M. Patrick NOTTEGHEM
UFC Que Choisir	M. Gérard BOUCHOT
COLLEGE DE L'ETAT (6)	
Agence de l'Eau Loire Bretagne (délégation Allier Loire Amont)	M. Aymeric DUPONT
Agence Régionale de Santé	Mme Martine POIRIER
DDT de Saône-et-Loire	M. Frédéric REVEL
DREAL Bourgogne	M. Emeric BUSSY
ONEMA	M. Emmanuel DURAND
VNF	M. Régis LEGER
INVITES TECHNIQUES (5)	
Conseil Général de Saône-et-Loire	M. David FAVRICHON
SIBVB	M. Benjamin GAUTHIER Mme Sophie TUAUX
Cellule Animation de la CLE SAGE AB	Mme Sarah HASSAN M. Steve MULLER

LISTE DES PERSONNES EXCUSEES (14)

COLLEGE DES ELUS (3)	
6è Vice-présidente	Mme Paulette ACKERMANN
CC Autunois	M. Norbert ESTIENNE
SIBVB	M. Gilles PERRETTE
COLLEGE DES USAGERS (4)	
Chambre d'Agriculture Saône et Loire	Mme Sophie SIMONET
SHNA	Son représentant
UNICEM Bourgogne	Mme Valérie SANTINI M. Philippe RIVA
COLLEGE DE L'ETAT (1)	
DDT de Côte-d'Or	M. Gilles BOSSON
INVITES TECHNIQUES (6)	
CMCU	M. Brice LEDILOSQUER
Conseil Régional de Bourgogne	M. Antoine WEROCHOSKI
Pays Charolais Brionnais	Mme Maud BALADIER
SINETA	M. Stéphane CLEMENT M. Julien RACARY
SMEMAC	Mme Séverine DECROO

LISTE DES PERSONNES ABSENTES (26)

COLLEGE DES ELUS (13)	
2è Vice-président	M. Michel PILARD
3è Vice-président	M. Jean-Yves TONDOUX
5è Vice-président	M. Gabriel MOULIN
7è Vice-président	M. Jacques REBILLARD
CC Liernais	M. Pierre POILLOT
CC Pays d'Arnay le Duc	M. Gérard DAMBRUN
Conseil Général de la Nièvre	Mme Jocelyne GUERIN
Conseil Général de Saône-et-Loire	M. Laurent SELVEZ
EP Loire	M. Dominique LOTTE
Parc Naturel Régional du Morvan	M. Jean-Baptiste PIERRE
Pays Charolais Brionnais	M. Gérard CHENAUD
SIVOM du Ternin	M. Jacques ROY
Syndicat d'Aménagement du Mesvrin	M. Pierre DECHAUME
COLLEGE DES USAGERS (7)	
CCI de Saône et Loire	Son représentant
Comité Départemental de Canoë de Saône et Loire	M. Rémi ODJET
CPIE Pays de Bourgogne	Son représentant
Ecomusée Le Creusot Montceau	Son représentant
EDF	Son représentant
Fédération de Pêche de Saône-et-Loire	Son représentant
SAFER	Son représentant
COLLEGE DE L'ETAT (4)	
CRPF Bourgogne	Son représentant
DDT de Nièvre	Son représentant
ONCFS	Son représentant
Sous-préfecture d'Autun	Son représentant
INVITES TECHNIQUES (2)	
Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or (invité technique)	Mme Anne HERMANT
Pays Autunois Morvan (invité technique)	Mme Myriam CLEMENT